

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 23 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	15

Date de la Convocation 16 mai 2023

Date d’Affichage
16 mai 2023

Objet de la délibération

**No 2023-100104
Ressources humaines
Emploi saisonnier**

Le 23 mai 2023, le conseil de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENHAMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

Absente représentée : Valérie JACQUINOT pourvoir à Régis NOIZET

Absents excusés : Coralie ADNOT, Nelly GRIFFON,

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT

Sébastien VERDRU a été nommé secrétaire

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Considérant qu'en raison des congés des agents et de la période printanière et estivale, il y a lieu de créer deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet au service technique dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

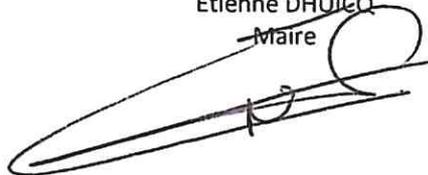
(contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

-créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1 er juin 2023

-préciser que les dépenses correspondantes sont prévues au budget 2023

Etienne DHUICQ
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20230523-2023-100104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préaf : 30/05/2023

